

WILSON  
INSECTICIDE POUR  
LES ÉTABLES ET LE BÉTAIL  
Insecticide Liquide

**CONTRE LES MOUCHES FACIALES, TAONS,  
MOUCHES PIQUANTES DES ETABLES, MOUCHES  
DES CORNES, MOUCHES DOMESTIQUES,  
MOUSTIQUES ET MOUCHERONS.**

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 17422 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

dichlorvos	0,20 %
pyréthrines	0,02 %
butoxyde de pipéronyle	0,10 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1-60 L (205 L)

Agrium Advanced Technologies RP Inc.  
10 Craig St.  
Brantford, ON  
Canada N3R 7J1  
519-757-0077

**MODE D'EMPLOI : NE PAS APPLIQUER AVEC UN NÉBULISATEUR PORTATIF.** L'insecticide pour les étables et le bétail Wilson, extermine les mouches faciales, mouches des cornes, taons, mouches piquantes des étables, mouches domestiques, moustiques et moucheron. Une solution offrant deux formules d'utilisation. Utilisée en vaporisation, elle protège des piqûres des mouches les vaches laitières et les boeufs de boucherie, la volaille, les porcs et chevaux. C'est aussi un aérosol rapide et efficace qui étourdit et tue les mouches domestiques et autres mouches, dans la grange, le poulailler, l'atelier de traitement du lait, la laiterie, les parcs d'engraissement et la porcherie.

**POUR UTILISER EN VAPORISATION SUR LES ANIMAUX :** S'applique en vaporisation légère, suffisante pour humecter seulement l'extrémité des poils sans mouiller la peau. Appliquer à un taux de 28 à 58 grammes par vache ou cheval adulte. Ne pas appliquer sur les mamelles des vaches laitières. Vaporiser les porcs sur l'échine, les flancs et le ventre, où les mouches s'agglutinent. Répéter l'opération à intervalles quotidiens ou aussi souvent que cela est nécessaire pour assurer une protection continue. Ne pas mouiller la peau. Ne pas utiliser plus d'une fois par jour. Faire attention de ne pas appliquer dans les yeux ou la bouche de l'animal. Ne pas couvrir les chevaux après le traitement.

**POUR UTILISER EN AÉROSOL :** Peut être appliqué à l'aide de vaporisateurs manuels, de brumisateurs ou de vaporisateurs thermiques. Pour débarrasser un local des mouches, moustiques et moucheron qui s'y trouvent, vaporiser directement les plafonds et les coins jusqu'à ce que l'endroit soit rempli d'une brume légère. Les insectes doivent entrer en contact avec la vaporisation pour être tués. Il est conseillé, pour obtenir les meilleurs résultats, de fermer toutes les portes et fenêtres pendant la vaporisation et de les garder fermées pendant 10 à 15 minutes après la vaporisation. Faire sortir les animaux pendant la vaporisation. Après le traitement, assurer pendant une heure une bonne ventilation de l'endroit traité, avant de faire rentrer les animaux. Utiliser 200 à 300 mL de solution par 100 mètres cube. Balayer les insectes morts. Recommencer au besoin dans les endroits de reproduction. Vaporiser seulement lorsque la température est au-dessous de 32 °C.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER SUR LES HUMAINS.** Ce produit contient des distillats de pétrole. Pour appliquer l'aérosol, porter un masque ou appareil respiratoire, ainsi que des gants de caoutchouc naturel et une combinaison. Détruire les gants usagés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le produit est dangereux s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Se laver minutieusement à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou animaux et l'eau. Mettre le lait et les ustensiles à l'abri de l'aérosol. Après chaque vaporisation, toute surface traitée risquant de se trouver en contact avec des aliments pour humains ou animaux doit être soigneusement lavée à l'eau potable avant d'être réutilisée. Ne pas entreposer ou vaporiser près d'une flamme nue. Ne pas appliquer dans les endroits où sont gardés les équipements d'apiculture ou les réserves. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer aucune masse d'eau.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils

sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Le dichlorvos est un inhibiteur de la cholinésterase et admet l'atropine comme antidote. En cas d'empoisonnement accidentel, consulter un médecin et lui apporter l'étiquette ou le contenant vide. Comme ce produit contient un distillat de pétrole, il faut éviter de l'aspirer dans les poumons.

**ÉLIMINATION** : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression . Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )